



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

REPONSE AU POSTULAT

Auteur Groupe PLR/FDP, par le député Arnaud Schaller
Objet Cohabitation tourisme et agriculture : concilier deux destinées et anticiper les problèmes
Date 03.05.2021
Numéro 2021.05.112 *en collaboration avec le DMTE*

L'auteur du postulat demande au Conseil d'Etat de proposer de nouvelles mesures concrètes en soutien aux milieux agricoles visant à faciliter la cohabitation entre le tourisme et l'agriculture de montagne.

Le Conseil d'Etat rejoint l'auteur du présent postulat quant à l'importance à la fois de l'agriculture de montagne et du tourisme pour notre canton. Entre ces deux activités économiques, les possibilités de synergie sont réelles. Par exemple, dans le cadre de la vente directe de produits agricoles aux touristes ou d'autres offres dans le domaine de l'agrotourisme. Les agriculteurs fournissent, en outre, de nombreuses prestations précieuses dans le domaine de l'entretien du paysage, dont le tourisme profite directement. Mais outre ces synergies, il existe aussi, comme le montre le postulat, des points de friction (par exemple en ce qui concerne les mesures de protection des troupeaux ou la planification de pistes cyclables) qu'il convient de minimiser.

Le gouvernement valaisan n'est pas prêt à valoriser une activité économique plutôt qu'une autre, mais il est convaincu, tout comme l'auteur du postulat, qu'une cohabitation harmonieuse est possible et doit être encouragée.

Le Conseil d'Etat souhaite toutefois encourager le dialogue entre les différents milieux économiques mentionnés et rechercher des solutions communes plutôt que d'adopter des réglementations rigides ou des mesures unilatérales. A cet effet, il propose la mise en place d'un groupe de travail composé de représentants des deux secteurs économiques et des deux services concernés (à savoir le Service de l'agriculture et le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation), afin d'identifier les principaux défis pour une cohabitation harmonieuse et définir les mesures les plus adéquates qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre. Ce groupe de travail pourra s'inspirer de la boîte à outils mise en place dans le cadre du projet « Campagne de sensibilisation cohabitation vététiste/randonneur » en cours d'élaboration sous l'égide du Comité de pilotage vélo-VTT Valais/Wallis.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : faible

Conséquences financières : faible

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucun

Conséquences RPT : aucun

Sion, le 27 avril 2022